



RÈGLEMENT DES CONVIVIALES DE CERF-VOLANT ACROBATIQUE

Format « NOVICE »

Version 3.0
16-JANVIER-2019



HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE CE REGLEMENT :

V1 Fédération Française de Vol Libre - Format Nouveau Praticant Cerf-Volant (2010).

V2 Mise à niveau du règlement pour intégrer une notion élargie (aux multilignes mais également aux paires et équipes) de la notion de « novice » (Validation CNCV du xx/04/2018).

V3 Ajout de précisions concernant les figures de précisions et leur sélection annuelle ainsi qu'un paragraphe sur la possibilité de déléguer le jugement des épreuves novices à des pilotes aguerris.

Ce règlement est une version simplifiée du « Règlement des Compétition de Cerf-Volant Acrobatique – version 3 » (lui-même étant une traduction directe du livre de règles IRBC v3, traduit par **Marc Levesque** et **Nicolas Lormeau** et approuvé par l'IRBC) destiné à la catégorie « Novices ».

Table des matières

Introduction.....	3
1. Définitions	4
2. Règlement.....	5
2.1. Mode de calcul de la performance.....	5
2.2. Licence	5
2.3. Inscriptions	5
2.4. Format	5
2.5. Sélection des figures.....	6
4. Règles.....	7
4.1. Pénalités	7
4.2. Sécurité.....	7
4.2.1. Limites de terrain.....	7
4.2.2. Voler au-dessus des limites	7
4.2.3. Se déplacer sur les limites	7
4.3. Sportivité	7
4.4. Officiels	7
4.4.1. Juge.....	7
4.4.2. Directeur de terrain.....	7
4.4.3. Juges de lignes	7
4.4.4. Table de marque.....	8
4.4.5. Délégation de jugement	8
1.1. Conseils pendant la prestation	8
1.2. Réclamations	8
2. Directives	9
2.1. Briefing	9
2.2. Tirage au sort des ordres de passage	9
2.3. Terrain de vol.....	9
2.4. Entrée et sortie des terrains.....	9
2.5. « In » et « Out »	9
2.6. Temps de préparation	9
2.7. Figures imposées	9
2.8. Routine « Expression libre »	10
2.9. Directives sur le vent	10
2.10. Manches	10
2.11. Equipements.....	10
2.12. Disqualification	10
2.13. Releveurs (aide).....	10
2.14. Débriefing	11

Introduction

Pour permettre au plus grand nombre de cerf-volistes d'approcher le monde de la compétition et de préparer l'entrée en compétition, la FFVL a créé le format « Nouveau pratiquant » (ou « novice ») sur le même principe que le format de compétition national et régional. Il est toutefois simplifié tout en respectant l'esprit et les grands principes.

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de rencontres structurées, entre les cerf-volistes nouveaux pratiquants, validé par la FFVL. Il s'inspire très largement des règlements existants. Les règles édictées sont conformes, dans l'esprit, à celles en vigueur au niveau international (IRBC). Toute dérogation à ce règlement devra, préalablement à sa mise en œuvre, être validée par la Commission Compétition Cerf-Volant de la FFVL.

Le présent document vient remplacer le document « Format nouveau pratiquant cerf-volant » de 2010.

1. Définitions

Le format « Nouveau pratiquant », également appelé « Novices » est réservé aux compétiteurs licenciés de la FFVL n'ayant encore jamais concouru dans leur discipline au niveau national ou régional.

Il y a deux disciplines :

- 2 lignes : cerf-volant dirigeable dont le pilotage s'effectue par un seul pilote au moyen de 2 lignes.
- Multilignes : cerf-volant dirigeable dont le pilotage s'effectue par un seul pilote au moyen de plus de 2 lignes.

Il y a 3 types de compétiteur :

- Individuel : une personne seule pilotant un seul cerf-volant.
- Paire : compétiteur composé de 2 personnes pilotant chacune un cerf-volant de la même catégorie (paire 2 lignes ou paire multilignes). Chacun des membres composant la paire doit être licencié. Le « compétiteur » étant l'association des 2 membres, il n'est pas nécessaire que ceux-ci soient « novice » (individuellement) pour que la paire soit considérée comme « novice ».
- Equipe : compétiteur composé de 3 personnes ou plus pilotant chacune un cerf-volant de la même catégorie (équipe 2 lignes ou équipe multilignes). Chacun des membres composant l'équipe doit être licencié. Le « compétiteur » étant l'association des membres composant l'équipe, il n'est pas nécessaire que ceux-ci soient « novice » (individuellement) pour que l'équipe soit considérée comme « novice ».

Les compétiteurs (ou membres d'une paire ou d'une équipe) mineurs doivent être autorisés par les personnes détentrices de l'autorité parentale.

Les rencontres « Nouveau pratiquant » pourront être organisées par un club, une association, une école, un centre de plein air, etc... après avoir reçu l'agrément de la FFVL. Cette autorisation vaudra « validation » des résultats obtenus par les pilotes sous réserve que la rencontre se soit déroulée conformément aux règles et règlement ci-dessous et que les épreuves aient été notées par des juges agréés par la FFVL.

Un document « Aide à la préparation d'une rencontre Nouveaux Pratiquants » est mis à disposition ; celui-ci sera enrichi au fil du temps des remarques pertinentes issues des débriefings.

Idéalement, afin que les nouveaux pratiquants aient une expérience encore plus riche de la compétition, une rencontre « Nouveaux Pratiquants » peut s'inscrire dans le cadre d'une compétition régionale, permettant ainsi à ces novices de profiter de l'ambiance d'une telle compétition et des retours de leurs aînés.

2. Règlement

Le règlement est inspiré et reste dans l'esprit, du règlement national et international des compétitions de Cerf-Volant Acrobatique adopté par la FFVL (« Règlement des Compétitions de Cerf-Volant Acrobatique – version 3.0 », lui-même traduit à partir de la version anglophone de l'IRBC ou « International Rule Book Committee »).

En cas de doutes, ou d'imprécisions du présent règlement, pouvant entraîner mésentente ou mauvaise compréhension, il conviendra de se référer au règlement « national » pour y trouver les règles plus détaillées.

2.1. Mode de calcul de la performance

Le résultat du compétiteur est la somme de ses notes obtenues en précision et en expression libre.

2.2. Licence

Une licence cerf-volant est nécessaire pour chaque pilote composant le « compétiteur ». Rappel des licences existantes et valides pour ces rencontres :

- Licences annuelles :
 - o Licence « Acrokite » pour les moins de 18 ans,
 - o Licence « pratiquant CV » pour les plus de 18 ans,
 - o Option « Compétition », si accès au niveau supérieur.

Les mineurs devront être autorisés à participer par les personnes détentrices de l'autorité parentale.

2.3. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faite auprès de l'organisateur au moins une semaine avant, toutefois selon la volonté de l'organisateur l'inscription pourra être prise sur place. La licence à jour devra être présentée le jour de la compétition.

Les compétitions devront être inscrites sur le calendrier fédéral au moins un mois avant la date de la rencontre.

2.4. Format

Ce format s'applique à toutes les combinaisons possibles de discipline et de type de compétiteur :

- Individuel 2 lignes
- Individuel 4 lignes
- Paire 2 lignes
- Paire 4 lignes
- Equipe 2 lignes
- Equipe 4 lignes

A condition que la combinaison « discipline-membres constituant le compétiteur » n'ait jamais concouru en format « expert » dans une compétition régionale, nationale ou internationale.

Par ailleurs, l'accès au format « novice » est limité à la première année complète de compétition au-delà de laquelle le compétiteur qui souhaite continuer doit théoriquement rejoindre le format « expert ». Une seconde année complète en format « novice » peut être accordée (après délibération de la Commission Compétition), sur simple demande du compétiteur à la Commission Compétition, sauf pour les 3 premiers du classement national « novices ». Sauf cas avéré d'abus (compétiteurs jugés de trop bon niveau pour prétendre à la catégorie novice une seconde année), la Commission Compétition rendra une décision bienveillante à l'égard de toute demande de ce type.

Le format « Novice » comporte deux épreuves :

- Figures imposées : Deux figures choisies par l'équipe de juge le jour de la compétition parmi les figures sélectionnées pour l'année en cours.
- Expression libre : Le compétiteur exécutera une expression libre (routine) afin de montrer son savoir-faire et son habilité dans la maîtrise d'un cerf-volant. La durée de cette expression libre devra être comprise entre 1 mn (minimum) et 1 mn 30 (maximum).
- En présence d'un directeur de terrain, celui-ci pourra annoncer le temps passé, à la demande du compétiteur par tranche de 10 ou 15 secondes à partir du temps minimum écoulé.

2.5. Sélection des figures

Une fois par an (en début d'année), la Commission Compétition choisit, pour chaque catégorie et chacune des 2 disciplines, 4 figures de précision (parmi un panel de figures possibles défini dans le document « Livret de figures de précision novices »).

La sélection des 4 figures (par catégorie) est ensuite annoncé sur le site officiel de la FFVL.

Comme indiqué précédemment, pour toute compétition « novices » ayant lieu durant l'année, les compétiteurs de chaque catégorie devront présenter les 2 figures choisies le jour même par le chef juge de l'épreuve parmi les 4 figures sélectionnées pour la catégorie cette année-là.

Les compétiteurs novices ont donc tout intérêt à préparer plus particulièrement ces 4 figures. Cela n'exclut pas de travailler également les autres figures proposées dans le livret afin de se perfectionner.

4. Règles

4.1. Pénalités

Un compétiteur qui contrevient à un point du règlement doit être pénalisé. Si aucune pénalité spécifique n'est stipulée par le règlement, le responsable de la rencontre peut pénaliser ou disqualifier le compétiteur pour l'épreuve, ou l'ensemble de la compétition, suivant la gravité de la faute.

4.2. Sécurité

La sécurité est une priorité constante. Un compétiteur pourra être pénalisé, pour vol dangereux, par disqualification de l'épreuve, ou de l'ensemble de la rencontre, par décision des responsables de celle-ci.

4.2.1. Limites de terrain

Une limite extérieure est obligatoire (ligne rouge) et une limite intérieure est fortement recommandée (ligne jaune). Si présente, la limite intérieure, signalée par des drapeaux jaunes, est utilisée par les juges de lignes et les directeurs de terrain comme référence pour prévenir les compétiteurs qu'eux-mêmes, ou leurs cerfs-volants, approchent de la ligne extérieure, signalée, elle, par des drapeaux rouges. Cette limite extérieure est marquée, de préférence, par une ligne matérielle (corde, bande, etc...) maintenue par des supports (plot, piquets ou autre). C'est la ligne imaginaire qui réunit directement les repères des angles (piquets avec drapeaux rouge, par exemple) entre eux qui détermine la limite extérieure, et non la ligne matérielle.

4.2.2. Voler au-dessus des limites

Voler au-dessus de la limite extérieure entraîne la disqualification du compétiteur pour l'épreuve dans laquelle il concourt, va concourir ou vient de concourir. Cette règle s'applique du premier appel à une épreuve jusqu'à la fin de l'épreuve, déterminée par le responsable de l'épreuve. Cette règle concerne n'importe lequel des cerfs-volants pilotés par n'importe lequel des membres constituant le compétiteur.

4.2.3. Se déplacer sur les limites

Si n'importe quelle partie du corps de n'importe quel pilote constituant un compétiteur franchi la limite extérieure durant sa performance, le compétiteur est disqualifié pour l'épreuve pour laquelle il concourt.

4.3. Sportivité

Les pilotes doivent se comporter sportivement.

4.4. Officiels

Tout officiel peut déléguer une partie de ses obligations, sauf, en théorie, le jugement, à une autre personne. Le cas particulier de la délégation de jugement est traité au § 3.4.5.

4.4.1. Juge

Une rencontre doit avoir un responsable officiel et habilité à juger, c'est-à-dire, un juge régional validé, ad-minima. Il est, si possible, assisté d'un, ou plusieurs, autre juge(s), eux même juges régionaux (validés ou « ombre »), ad-minima.

4.4.2. Directeur de terrain

Il doit y avoir un directeur de terrain (DT de niveau régional au minimum) par rencontre et dans chaque épreuve. Ce poste est obligatoire pour guider et conseiller le « novice ». Il est l'interface entre le(s) juge(s) et le compétiteur.

4.4.3. Juges de lignes

Il devrait y avoir au moins 2 juges de lignes par épreuve. Les juges de lignes peuvent être des bénévoles formés à la tâche ou d'autres compétiteurs en attente de passage ou étant déjà passés.

4.4.4. Table de marque

Des personnes doivent être affectées à la collecte des scores, au calcul des résultats et à leur affichage, sous l'autorité du juge responsable de la rencontre.

4.4.5. Délégation de jugement

Afin de faciliter l'organisation et la fluidité des épreuves lors de compétitions novices se déroulant le même jour et sur le même terrain que des manches sélectives du format « Expert », lorsque les conditions le requièrent (nombre important de compétiteurs et/ou de catégories à faire passer), risquant ainsi de mettre en péril l'une ou l'autre des 2 compétitions (en ne pouvant pas assurer dans de bonnes conditions le passage de tous les compétiteurs et, en particuliers, des compétiteurs novices), le chef juge de l'épreuve peut choisir de déléguer le jugement des épreuves « novices » à des pilotes « experts » présents qu'il estime suffisamment confirmés et aguerris pour prendre la responsabilité de ce jugement afin que les épreuves « novices » puissent être exécutées pendant les temps morts de la compétition « expert » (c'est-à-dire pendant les pauses nécessaires des juges, en particulier pendant le repas).

Le choix de recourir ou non à cette délégation de jugement, ainsi que le choix du ou des pilotes « expert » recevant cette délégation, est placé sous la responsabilité du chef juge de l'épreuve. Cette décision devra être stipulée, le cas échéant, dans le compte-rendu de la compétition.

1.1. Conseils pendant la prestation

Sur le terrain, les compétiteurs ne peuvent recevoir de conseils de personne d'autre que du directeur de terrain.

1.2. Réclamations

Toute réclamation doit être faite auprès du juge responsable de l'épreuve avant le débriefing.

2. Directives

2.1. Briefing

Au début d'une rencontre, tous les pilotes, juges et officiels se rassemblent pour une réunion dirigée par le juge responsable de la rencontre. Celui-ci doit aborder, au minimum, chaque règle et directive spécifique, annoncer l'emploi du temps, les figures choisies avec leurs éléments de notation, annoncer l'ordre de passage et répondre à toutes questions d'ordre général concernant la rencontre.

En cas de nécessité (par exemple, en cas de présence de pilotes novices pour lesquels il s'agit de la toute première compétition, s'ils le font savoir), le chef juge de la compétition peut organiser une discussion entre pilotes et juges pour expliquer et apprendre aux pilotes ce que les juges attendent de leur vol, dans un esprit pédagogique et bienveillant.

2.2. Tirage au sort des ordres de passage

Ce tirage au sort peut avoir lieu à l'avance et doit être affiché clairement. Il peut avoir lieu pendant le briefing. En cas de conflit, cet ordre peut être adapté par le juge responsable de la rencontre.

2.3. Terrain de vol

La limite extérieure (le drapeau rouge) sera au moins de 60m x 60m (pour les individuels) et de 90m x 90m pour les paires et les équipes.

2.4. Entrée et sortie des terrains

Adjacentes à chaque terrain de vol, les entrées et sorties doivent se trouver sur deux aires séparées. Il relève de la seule responsabilité du compétiteur d'être présent dans l'aire d'entrée et d'attendre le signal pour entrer sur le terrain.

2.5. « In » et « Out »

Ceux sont les deux signaux indiquant au(x) juge(s) les moments à prendre en compte pour la notation.

- Figures de précision : le compétiteur doit annoncer (suffisamment fort) le début de chaque figure imposée en disant « In » (début). De même, il doit annoncer la fin de la figure imposée en disant « Out » (fin). Pour un compétiteur composé de plusieurs membres (paire ou équipe) un seul d'entre eux devra prononcer les « in » et « out ».
- Expression libre : Le compétiteur doit annoncer (de manière audible) « In » pour marquer le début de l'exécution de sa routine et il doit annoncer « Out » pour marquer la fin de sa routine. Pour un compétiteur composé de plusieurs membres (paire ou équipe) un seul d'entre eux devra prononcer les « in » et « out ».

2.6. Temps de préparation

Un compétiteur, et son matériel, ne peut pas entrer sur le terrain de vol tant que le directeur de terrain n'en n'a pas donnée la permission. Le temps d'installation de 45 secondes commence à ce signal. Les compétiteurs ne peuvent pas commencer leur prestation sans l'accord du directeur de terrain. Quand celui-ci a vérifié que tout est en ordre, qu'il n'y a aucune présence indésirable sur le terrain, que les juges sont prêts, il informe le compétiteur présent sur le terrain qu'il peut commencer sa prestation.

2.7. Figures imposées

Deux figures imposées évaluant l'habileté des concurrents sont choisies le jour de l'épreuve par le juge responsable de la rencontre parmi une sélection de figures définies pour le format novice (pour l'année en cours) parmi un panel de figures spécifiques au niveau « nouveau pratiquant ». Le compétiteur peut exécuter n'importe quelle figure en miroir (symétrie) suivant la description. Si c'est le cas, le concurrent doit indiquer au directeur de terrain son intention avant que celui-ci ne lui donne la permission de commencer cette figure. Ne pas donner l'indication aboutira à une note divisée par deux pour cette figure.

2.8. Routine « Expression libre »

Une routine technique est une routine gracieuse et complète qui démontre l'évidence d'un plan et l'habileté technique du concurrent. Pour le jugement et l'établissement des notes, il sera tenu compte des évaluations de précision, de contrôle, du minutage, de l'utilisation de la fenêtre de vent, des difficultés, de l'inclusion de manœuvres techniques et audacieuses, ainsi que du tempo, du rythme, de l'originalité (ne signifiant pas nécessairement du spectaculaire), de la créativité et de la variété.

2.9. Directives sur le vent

Les concurrents doivent voler quand le vent est suffisant et pas trop fort. À tout moment avant le « In », un concurrent peut demander une vérification du vent. Les concurrents doivent toujours observer les autres règles et les directives pendant la vérification du vent. Le directeur de terrain estimera, ou fera estimer, le vent. Si celui-ci n'est pas dans la plage réglementaire, alors le directeur de terrain n'autorisera pas le pilote à commencer sa prestation. Quand le responsable de la compétition estime que le temps peut rendre la compétition dangereuse ou inéquitable, par exemple lorsqu'il y a trop ou trop peu de vent, trop de variations (rafales), de fortes pluies, des éclairs (orages) il peut prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la suppression de la compétition.

La plage de vitesse de vent, pour le format novice, va de 7 Km/h (au minimum) jusqu'à 30 Km/h (au maximum).

2.10. Manches

S'il y a plus de 15 compétiteurs dans une catégorie (association discipline et type de compétiteur, comme « individuel 2 lignes », ou « paire multilignes », par exemple), il peut être nécessaire d'avoir recours à des manches sélectives. Le nombre de manches sélectives sera tel qu'une manche n'excèdera pas 15 compétiteurs et que, autant que possible, il y aura le même nombre de compétiteurs dans chaque manche. Le responsable de la rencontre et l'organisateur détermineront combien de compétiteurs de chaque manche éliminatoire seront sélectionnés pour la finale, à condition qu'il n'y ait pas plus de 15 compétiteurs en finale, et ils annonceront cela (si nécessaire) lors du briefing.

2.11. Equipements

Les compétiteurs doivent voler avec un cerf-volant en bon état. Ils peuvent changer de cerf-volant entre chaque épreuve à condition qu'ils se conforment au temps réglementaire. Ils peuvent réparer les parties cassées de leur cerf-volant à l'intérieur des limites avant le début de leur prestation. La règle des 45 secondes reste applicable. Une ligne cassée doit être remplacée, non ligaturée.

2.12. Disqualification

Tout compétiteur disqualifié doit quitter le terrain le plus vite possible. Toute protestation ou discussion doit avoir lieu après que l'épreuve soit finie.

2.13. Releveurs (aide)

Le releveur (« helper ») est une personne placée à l'intérieur des limites par le concurrent pour l'aider à place le(s) cerf(s)-volant(s), aider au redécollage, à la préparation, réparation du matériel, et d'autres choses de ce genre. Le releveur (« helper ») peut posséder et utiliser un ou plusieurs cerfs-volants de remplacement, les parties de cerf-volant et des jeux de lignes apportés à l'intérieur des limites avant le début de la prestation du concurrent.

Les individuels ne peuvent avoir qu'un seul helper.

Pour les paires ou équipe, chaque pilote peut avoir, au plus, un helper tandis qu'un helper peut aider au maximum 2 pilotes.

Les releveurs peuvent être pris parmi les autres pilotes de la compétition tant que cela ne gêne par son déroulement et l'ordre de passage (en tenant compte des temps de préparation et d'entrée-sortie du terrain).

2.14. Débriefing

A la fin de la rencontre, tous les pilotes, juges et officiels se réunissent pour une réunion de bilan, tenue par le juge responsable de la rencontre. Le but de cette réunion est de provoquer un échange entre les différentes parties, de façon à proposer d'éventuelles améliorations aux rencontres futures. Les réclamations seront évoquées et les décisions prises pour celles-ci seront explicitées.